

Avant la séance (en visioconférence), les conseillers entendent le bilan 2020 « sécurité et prévention » de notre zone de police, par le chef de corps Maurice Levêque (la présentation est publiée en dessous du compte rendu).

La bourgmestre Julie Chantry demande de confirmer l'ordonnance de police prise en urgence le 31 mai, qui vise à interdire la consommation et la détention d'alcool par les mineurs de moins de 16 ans sur le territoire de Louvain-la-Neuve. L'ordonnance court jusqu'au 2 juillet à minuit et pourra être reconduite, si nécessaire.

Le conseiller Stéphane Vanden Eede demande ce qui sera mis en œuvre dès la rentrée, pour sensibiliser la prochaine génération d'étudiants (afin d'éviter les débordements au printemps 2022). Il félicite la Ville pour son action H2O (tous les soirs de semaine à Louvain-la-Neuve, lire notre article à ce sujet) et espère que l'UCLouvain mettra la main au portefeuille, pour participer aux initiatives de prévention de manière plus affirmée.

Unanimité.

Conseils consultatifs

La bourgmestre présente le nouveau règlement relatif à l'organisation des conseils consultatifs. Ceux-ci existent depuis plus de 20 ans dans notre ville, leur fonctionnement devait être repensé (la majorité l'avait prévu dans son Programme Stratégique Transversal). Le conseil du Numérique continuera de fonctionner, celui des Aînés pourra être relancé, et deux nouveaux conseils seront créés : de la Personne handicapée et de la Participation (celui-ci chapeautera tous les autres). « *On lancera un conseil seulement si on a une demande spécifique sur une thématique et au moins 10 citoyens prêts à s'y investir. La durée s'étalera sur deux ans, avec une possibilité de reconduction* », résume Julie Chantry.

Le conseiller Nicolas Van der Maren se dit partagé entre critique – à propos du temps qu'il a fallu pour aboutir à cette proposition – et satisfaction de voir ces conseils se relancer. Il est très heureux du lancement d'un conseil de la Personne handicapée. Il l'avait demandé à plusieurs reprises, en séance du Conseil communal.

Le conseiller Stéphane Vanden Eede rappelle que tous les outils qui servent la participation citoyenne font partie des priorités de son groupe et manifeste donc son enthousiasme sur cette relance des conseils consultatifs. Il approuve le principe de rotation tous les deux ans et se réjouit de la possibilité pour les citoyens de suggérer des thématiques. Il demande de veiller à une diversité pas seulement de genre dans la composition des groupes, et d'autoriser la participation à partir de 16 ans.

La bourgmestre précise que l'âge des participants n'est pas stipulé dans le règlement, donc tout est possible. Quant à la diversité, prévoir des critères pourrait être discriminant.

Unanimité.

GCV OLLN et Urbanisme

L'échevin des Fêtes Benoît Jacob propose l'octroi d'un subside compensatoire de 20.000€ à la Gestion Centre Ville (GCV) OLLN, pour couvrir les prestations du service Travaux, dans le cadre de l'organisation de Louvain-la-Plage.

Le conseiller Stéphane Vanden Eede annonce l'abstention de son groupe, qui souhaite plus de clarté sur la gouvernance de cette ASBL. Les Kayoux demandent à pouvoir en analyser les budgets et comptes, depuis le début de la mandature.

La bourgmestre Julie Chantry répond que la GCV OLLN, indépendante du Conseil communal, est tout à fait disposée à montrer ses comptes... mais elle n'a jamais reçu de demande de la part de Kayoux.

Egalement en charge de l'Urbanisme, Benoît Jacob demande aux conseillers d'approuver la modification de l'emprise de l'assiette de la voirie communale, dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble de 18 appartements et une habitation unifamiliale à l'angle de la rue Chapelle Notre-Dame et de l'avenue Provinciale (Mousty).

Le conseiller Nicolas Van der Maren communique les réserves du groupe OLLN2.0 quant à la hauteur des bâtiments et la densité, en regard des logements voisins. L'échevin partage ces réserves et en a fait part au promoteur.

5 conseillers s'abstiennent.

Divers

L'échevine en charge de l'Enseignement Annie Galban-Leclef évoque la modification du règlement d'ordre intérieur des écoles communales, pour y intégrer l'interdiction des règlements de compte entre parents et enseignants, afin de conserver un climat de sérénité et de bien-être au sein des établissements scolaires de la ville.

L'échevine en charge du Commerce Nadine Fraselle évoque les conditions d'octroi d'une indemnité forfaitaire de 2.200€ pour les restaurants et cafés qui ont souffert de la crise covid. Egalement en charge des Affaires sociales, elle s'inquiète de la situation financière de l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (ISBW) alors que les conseillers sont invités à voter la quote-part annuelle d'un peu plus de 18.000€. Il est convenu de libérer le subside, mais d'inviter les représentants de l'intercommunale à un prochain Conseil, pour qu'ils expliquent les raisons de leurs difficultés et présentent les mesures envisagées pour y remédier.

Au moment de voter les conventions avec les ASBL Terre et Les Petits Riens, l'échevin de l'Environnement Philippe Delvaux signale que 120 tonnes de vêtements sont collectées chaque année, dans les bulles à textile placées sur le territoire de notre ville.

L'échevin en charge de l'Energie Abdel Ben El Mostapha détaille l'intérêt d'investir (un peu plus de 200.000€, lorsque les subsides Ureba et Pollec nous aurons été octroyés) dans une installation de chauffage biomasse, pour chauffer 7 bâtiment de la Ville au Cœur de Ville d'Ottignies. Le service Energie estime le temps de retour sur investissement à 8 ans, pour une installation qui durera au moins 20 ans. Cela permettra de réduire nos émissions de gaz de 14%. Egalement en charge des droits humains, il propose de répondre favorablement à la demande du groupe local 54 d'Amnesty de voir la Ville adopter la prisonnière d'opinion

iranienne Atena Daemi. Des actions seront menées auprès de la population et dans les écoles, pour faire connaître le combat qu'elle mène afin que la peine de mort soit abolie dans son pays.

Montagne du Stimont

Un point a été ajouté par le conseiller Nicolas Van der Maren, qui s'inquiète des embouteillages, parking sauvage et vitesses excessives dont se plaignent les habitants de la Montagne du Stimont, suite au succès des commerces situés dans le bas de la rue.

L'échevin en charge de la Mobilité David da Câmara Gomes détaille les aménagements réalisés depuis plusieurs années dans la rue, la création de la zone résidentielle en 2017... On peut encore étudier la possibilité d'installer quelques bollards supplémentaires, mais cela devient compliqué. La police passe régulièrement, pourtant ça ne suffit pas. A un moment donné, la Ville ne peut plus assumer seule le fait qu'une série de gens ne respectent pas les règles. On ne peut pas non plus s'acharner sur la chalandise d'un commerce/d'une communauté en particulier. Les contrôleurs de la zone bleue pourront bientôt venir en appui de la police locale, avec des sanctions administratives.

Au cours du débat, on apprend que certains automobilistes se garent de telle sorte qu'ils empêchent une riveraine malvoyante de sortir de sa maison en toute sécurité. Sa situation a ému l'échevine en charge de la Personne handicapée Nadine Fraselle, qui considère qu'il faut pénaliser plus, pour changer le comportement des automobilistes qui se garent de manière sauvage.

La séance se termine par un « quart d'heure de questions-réponses » qui dépasse largement le quart d'heure !

A revoir sur Youtube pendant un mois : <https://youtu.be/8VixwyjDKSM> (lien à cliquer).

(MCD - 25/06/21)

[Bilan 2020 "Sécurité et prévention"](#)